

Date de la convocation	13 décembre 2023
Membres en exercice	18
Présents	16
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

n°D20231221 - 05

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Vu la délibération prise en date du 14 septembre 2023 portant référence n°D20230914-10 ;

Considérant qu'une erreur matérielle de dénomination d'un véhicule est à signaler sur la délibération n°D20230914 - 10 ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle et de prendre en compte la bonne dénomination du véhicule, conformément au tableau joint en annexe ;

Considérant le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons, un véhicule appartenant au parc automobile de Réseau31 comme étant obsolète ou hors d'usage ;

Considérant que ce bien doit faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de sa future cession ;

Considérant que le bien du parc automobile sera, selon son état, vendu ou détruit ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'autoriser la rectification de la délibération n° D20230914 – 10 relative à la dénomination du véhicule concerné, conformément à l'annexe jointe ;

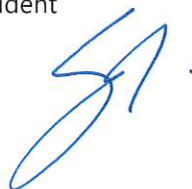
Article 2 : de constater la désaffectation et le déclassement du bien répertorié dans l'annexe jointe ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	17	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : - Liste des biens

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 031-200023596-20231221-D20231221_05-CC



Annexe 1

Désignation	Marque	Type	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC	Titulaire CG	Site
Mini Pelle	KUBOTA	U35	5136PE	WKFRGR0400Z075136		SMEA31	SAINT-GAUDENS

Délibération n°D20230914 - 10 :

Désignation	Marque	Type	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC	Titulaire CG	Site
FOURGON	RENAULT	MASTER	GC-821-FZ	WOLF7BCC66Y716455	20/02/2006	SMEA31	MONTAUDRAN

Modifications à apporter :

Désignation	Marque	Type	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC	Titulaire CG	Site
FOURGON	OPEL	VIVARO	GC-821-FZ	WOLF7BCC66Y716455	20/02/2006	SMEA31	MONTAUDRAN